



Iroquoisie, terre française

Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C.

Numéro 20, 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079998ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079998ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desrosiers, L.-P. (1955). Iroquoisie, terre française. *Les Cahiers des Dix*, (20), 33–59. <https://doi.org/10.7202/1079998ar>

Iroquoisie, terre française

Par LÉO-PAUL DESROSNIERS, M.S.R.C.
de l'Académie canadienne-française

A la fin de l'année 1665, la situation est la suivante : en Nouvelle-France, le Vice-Roi est arrivé avec ses troupes, les forts du Richelien sont construits. Jusqu'à la fin de l'automne, les Agniers ont continué la guerre contre les Algonquins du Canada, livrant bataille sur l'Ontaouais, à la Petite Nation, dans les derniers jours d'octobre, à vingt Nipissings, leur tuant sept hommes, en capturant douze autres de même que des femmes. A Ville-Marie même, Michel Guibert, âgé de dix-huit ans, est fait prisonnier et il sera brûlé vif le 29 juin 1666. Puis, outre-frontière, quatre frégates anglaises ont paru devant Manhatte au début du mois de septembre 1664. Après avoir vainement négocié, le Gouverneur a capitulé. La Nouvelle-Hollande est devenue l'état de New-York, les Hollandais sont évincés du Nouveau-Monde. A plusieurs reprises, les autorités canadiennes avaient conseillé au Roi de France de s'emparer de cette colonie pour régler le problème iroquois. Mais celui-ci n'a pas remué, les Anglais l'ont devancé, ce sont eux qui deviennent à Orange, demain Albany, les voisins immédiats des Agniers, et, en général, des Iroquois, leurs fournisseurs d'armes, de munitions, leurs preneurs de fourrures, leurs conseillers ; ils s'assurent ainsi sur eux une influence dominante et une position qui leur permettra de les manoeuvrer ou de nouer parmi eux leurs intrigues.

Mais juste un peu avant la capture de Michel Guibert à Montréal, soit le 2 décembre, alors que dans toute la Nouvelle-France on ne songe qu'à une chose, les prochaines expéditions contre les Iroquois, se produit un autre grand événement : l'arrivée d'une importante ambassade des Iroquois supérieurs sous la direction de Garakonthié. Elle

se compose de six Onnontagués. Un Onneyout en fait partie ; il était chef d'un parti de vingt-cinq guerriers qui venait batailler en Nouvelle-France, il a accepté de renvoyer ses hommes en leur pays et de venir à Québec en qualité d'ambassadeur, mais sans y avoir été autorisé par les conseils de sa tribu. C'est à Charles Le Moyne qu'est dû ce grand résultat. Celui-ci était déjà prisonnier des Onnontagués depuis cinq mois. C'est en effet au cours du mois de juillet passé que malgré les conseils de ses amis, il s'est rendu à la chasse à l'île Sainte-Thérèse avec la permission de Maisonneuve, en compagnie de quelques Mohicans. Lorsqu'il a été seul, les Iroquois l'ont entouré et lui ont demandé de se rendre. Couchant ses ennemis en joue, Le Moyne a reculé peu à peu en conservant l'espoir de fuir ; comme le cercle se resserrait de plus en plus, il a tiré son coup de feu ; mais dans le même temps, ses pieds s'embarrassaient dans une racine et la balle s'est perdue. Cette chute l'a retardé, les Onnontagués le rejoignent et alors il est fait prisonnier. C'est une commotion dans la colonie. Personne ne conserve d'espoir car tous les Iroquois le connaissent cet homme vaillant, habile, d'un courage ferme, qui a livré si souvent bataille aux partis ennemis rôdant autour de Ville-Marie et leur a infligé de nombreuses pertes. Il sera brûlé vivant. Mais Charles Le Moyne est très avisé, et, de plus, il est interprète, et il ne jette pas le manche après la cognée. Il est prisonnier des Onnontagués dont le chef est Garakonhié qui, depuis plusieurs années, ne laisse pas brûler facilement les Français. Puis il a un atout important dans son jeu. « Ma mort sera bien vengée », dit-il. Souvent, il a menacé les Iroquois de la venue de soldats français qui brûleraient les bourgades iroquoises et massacreraient leur population. Ce jour est arrivé, affirme-t-il maintenant ; les troupes débarquent dans le moment à Québec et l'Iroquoisie sera mise à sang. Cette menace produit son effet. Et les Onnontagués jugent qu'il est plus prudent de conserver cet important prisonnier « afin de moyenner leur accommodement ». Maintenant, ils se présentent avec lui et un autre prisonnier français pour les libérer officiellement. Tous les Canadiens croient que c'est un miracle. Et la délégation qu'il accompagne, représente fermement les Onnon-

tagués, les Goyogouins, les Tsonnontouans, les Onneyouts aussi, mais non pas officiellement. Sans aucun doute, ces tribus connaissent l'arrivée des troupes et veulent éviter l'invasion ; mais les Agniers aussi sont au courant et n'envoient pas de délégués. Cette différence d'attitude, elle est due à la diplomatie de Charles Le Moyne sans doute, mais aussi aux sentiments francophiles de Garakonthié et à la politique beaucoup moins agressive des tribus supérieures.

A leur arrivée à Québec, ces députés apprennent la mort d'un Français qu'ils connaissent bien, le Jésuite Simon Le Moyne qu'ils ont surnommé Ondessonk et qui s'est éteint au Cap-de-la-Madeleine le 24 novembre à l'âge de soixante-et-un ans. Alors, ils sont remplis de regrets. Ce missionnaire, ils l'ont vu arriver à maintes reprises dans leur pays dans des conjectures critiques et dramatiques pour entamer des négociations de paix ou se livrer à son oeuvre d'apostolat. Aucun Français de son temps n'avait pris plus de risques que lui. Il courait à la mort, pensait-on autour de lui. Mais il s'était toujours tiré indemne de toutes ses aventures, même chez les Agniers. Les comprenait-il mieux que d'autres ? Savait-il mieux leur parler ? Connaissance psychologique plus sûre ? Secret de bonté, de douceur, de compréhension ? Même sous l'ombre de la torture par le feu, il avait travaillé à tisser des liens de paix entre Nouvelle-France et Iroquoisie. Il s'éteignait à l'heure où l'on recourait aux armes. L'une des belles choses de notre histoire est l'oraison funèbre consacrée au père Simon Le Moyne par Garakonthié en face du Vice-Roi et des Français rassemblés pour l'entendre. « Ondessonk... m'entends-tu du pays des morts où tu as passé si vite ? C'est toi qui as porté tant de fois la tête sur les échafauds des Agniers ; c'est toi qui as été courageusement jusque dans leurs feux, en arracher tant de Français ; c'est toi qui as semé la paix et la tranquillité partout où tu passais, et qui as fait des fidèles partout où tu demeuras. Nous t'avons vu sur nos nattes de conseil décider de la paix et de la guerre ; nos cabanes se sont trouvées trop petites quand tu y es entré, et nos villages étaient trop étroits quand tu t'y trouvais, tant la foule que tu y attirais était grande. Nous te pleurons parce qu'en te perdant nous avons perdu notre père et notre

protecteur ». Et le spectacle est aussi émouvant que pittoresque que celui de ce grand chef du parti francophile en Iroquoisie lamentant la mort prématurée d'un homme qui avait travaillé efficacement à une alliance. C'est probablement Ondessonk qui, lors de son premier voyage à Onnontaté en 1654, avait jeté dans l'âme du grand sachem les premiers germes de la foi qui étaient à la veille de s'épanouir.

C'est le 4 décembre que s'ouvrirent à la façon indienne les négociations qui aboutiraient cette fois à un traité de nature vraiment historique. Le document serait imprimé à Paris, il en reste des copies, Louis XIV l'examinerait lui-même pour communiquer ensuite à ses représentants en Nouvelle-France ce qu'il en pensait. La paix qu'il formulait devait durer une vingtaine d'années et ensuite il fonderait les droits de la France à la possession de l'Iroquoisie et à la suzeraineté sur les tribus qui l'habitaient.

M. de Tracy lui-même présiderait les négociations. Cette cérémonie consiste à offrir trois présents pour ouvrir la bouche, nettoyer la gorge, adoucir les deuils des visiteurs, afin de leur donner ensuite le courage d'exprimer en toute franchise leurs idées et leurs sentiments intimes. Puis Garakonhié prend la parole ; il exprime les propositions des trois tribus de l'ouest, Onnontagués, Goyogouins et Tsonnontouans, et, pour que chacune soit acceptée, il offre un présent. Ses paroles ont de l'importance car le traité leur donnera effet en bonne partie. Tout d'abord, il annonce la libération de Charles Le Moyne et d'un autre Français ; d'autres prisonniers reçoivent de bons traitements en son pays. En second lieu, il supplie ses auditeurs d'oublier le passé, les morts, les dommages subis, les attaques des partis de guerre, en un mot, de ne conserver aucun ressentiment dans leur cœur. Point important ensuite, il ne demande pas qu'un nouveau traité de paix soit conclu ; tout ce que l'ambassade désire, c'est une confirmation de l'ancien traité de paix conclu en 1653. Unies dans une volonté commune, les trois tribus sont favorables à cette solution. De même qu'en 1653, elles invitent les missionnaires, un armurier, un chirurgien à se rendre en leur pays. Selon une coutume iroquoise, elles veulent ressusciter Ondessonk, c'est-à-dire lui donner un succes-

seur dans la personne de Charles Le Moyne qu'ils ont appris à estimer depuis cinq mois ; c'est lui qui sera leur chargé d'affaires en Nouvelle-France et qui parlera pour eux quand aucun député officiel ne sera présent. Désireux de maintenir et même d'augmenter son prestige auprès des siens en montrant qu'il a de l'influence auprès des Français, Garakonthié demande la libération d'une Iroquoise et de son enfant que les Mohicans ont capturés ; celle d'une Huronne prisonnière chez les Algonquins et dont la famille a été naturalisée iroquoise. Cette faveur lui est due, affirme-t-il, parce qu'il a sauvé la vie à bien des Français, qu'il a libéré plusieurs d'entre eux, et que d'autres ont reçu de bons traitements grâce à son influence. Un refus confirmerait l'accusation d'ingratitude parfois portée contre les Français.

Si le traité est confirmé, indique Garakonthié, ce ne sera plus cette fois-là une paix à se tenir par les franges du manteau, mais à pleins bras et à pleine taille. Aussi bien que les vieux, les jeunes l'observeront. Dans le passé, si les seconds l'ont rompue, c'est malgré la volonté des sachems. Toutefois, il faudrait bien prendre garde que les Algonquins et les Hurons ne détruisent pas cette entente par leurs actes de guerre. Puis l'orateur reconnaît que les Onneyouts ne font pas officiellement partie de l'ambassade ; la question n'a pas été débattue en leurs conseils. Mais les délégués présents se portent garants de l'avenir : les Onneyouts adopteront une attitude paisible, aucun parti de guerre ne quittera leur pays pour la Nouvelle-France. En conséquence, ils ont droit au même traitement que les trois tribus officiellement représentées. S'intéressant ensuite au sort de la cinquième tribu, les Agniers, Garakonthié demande que l'on suspende toute mesure militaire contre eux ; ils ne sont pas au courant de l'arrivée d'une armée française pour les attaquer et ainsi, ils n'ont pas envoyé de députés. Garakonthié est sûr qu'ils le feront aussitôt qu'ils seront au fait des derniers événements. En plus, il voudrait avoir le temps de passer en leur pays pour leur offrir ses conseils et ses avis, il se mettrait en route tout de suite. Si, après cette visite, les Agniers ne concourent pas dans le traité de paix, les tribus su-

périeures les abandonneront à leur sort et les Français pourront les détruire.

D'après la Relation de l'année 1666, Garakonhié « fit une harangue pleine de bon sens, et d'une éloquence qui n'avait rien de barbare; elle ne contenait que des civilités et des offres de service et d'amitié de la part de toute sa nation, des vœux pour une nouvelle Mission de Jésuites... » Puis elle ajoute que le Vice-Roi répondit à ces ambassadeurs avec beaucoup de bonté. Il accorda la libération des trois prisonniers demandés. Enfin, il lui « promit la paix et la protection du Roi pour sa Nation; mais il lui fit même espérer la même grâce pour les autres nations Iroquoises, si elles aimaient mieux se porter d'elles-mêmes à leur devoir que de s'y laisser contraindre par la force des armes ».

Ces paroles n'étaient pas vaines. Malgré l'arrivée d'un régiment, la construction de plusieurs forts, des dépenses considérables, M. de Tracy adopte une attitude pacifique et reçoit la soumission de quatre tribus. Sans perdre de temps, il donne l'ordre de préparer le traité. Et c'est le 13 décembre qu'a lieu la cérémonie de la signature.

Ce traité se compose d'un long préambule et de neuf articles. D'un côté, M. de Tracy, M. de Courcelles et Jean Talon représentent le Roi; de l'autre six ambassadeurs onnontagués représentent les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans; un chef Onneyout est présent. Soucieux d'assurer les droits de la France, les négociateurs français ont fait inscrire dans le présent traité que ces Iroquois avaient demandé la paix; qu'ils ont soutenu que la première alliance entre l'Iroquoisie et la France n'avait pas été rompue ni interrompue. Non, ils ont supplié les Français de confirmer le pacte antérieur et de leur continuer la protection qu'ils ont autrefois reçue des sujets du Roi qui ont vécu à Onnontaé pendant plusieurs années. Durant les discussions diplomatiques qui auront lieu plus tard, la France s'appuiera constamment sur le traité de 1653 confirmé par le traité de 1665, sur l'établissement d'une résidence française à Onnontaé, dans la capitale iroquoise, après la signature de ce traité, et sur

le séjour de plusieurs Français en Iroquoisie et sur le travail des missionnaires qui avait été amorcé.

Le premier article renforce le préambule. Comme lui, il incorpore la substance du discours de Garakonhié. Les quatre tribus supérieures, y est-il dit, ont supplié le Roi d'enterrer, avec les Français massacrés, les torts, les attaques, blessures, violences, infligés au cours d'expéditions militaires; tout en les regrettant, elles affirment que bien « que leur seule intention n'ait été que de détruire les Algonquins et les Hurons, leurs ennemis mortels, protégés par les armes françaises, leurs coups se sont égarés sur les français. » Plus incliné à la clémence qu'à la punition, le Roi oublie tout et pardonne ces excès. De leur côté, les Iroquois pardonnent aussi les violences qu'ils ont souffertes de la part des Français et des Algonquins et des Hurons qui sont sujets du Roi ou qui vivent sous sa protection, violences qui se sont produites parce que les Iroquois ont manqué à leur traité.

Par l'article deux, les autorités françaises stipulent la protection des alliés indiens des Français; mais seulement des Algonquins et des Hurons qui habitent au nord du fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Huron et de ceux qui vivent au nord du lac Ontario. Ces tribus iroquoises ne les troubleront plus dans leurs chasses, dans leur commerce, ou dans leurs voyages de traite à Montréal, Trois-Rivières ou Québec, soit sur la terre, soit sur l'eau. Le traité actuel les met sous la protection du Roi de France parce qu'ils sont ses sujets. Les Iroquois aussi sont ses sujets et ils s'engagent à assister les premiers partout; l'ancienne inimitié disparaît avec le présent document qui instaure un régime d'amitié, d'assistance fraternelle. Malheureusement, il n'est pas question dans le traité des Algonquins et des Hurons qui peuvent vivre autour du lac Supérieur, à l'ouest et au sud du lac Michigan. C'est dans cette région que les grosses traites actuelles ont leur source, c'est aussi là que naîtront les principales difficultés de demain. Localisé dans l'est du pays avant 1665, entre Agniers et Français surtout, entre Iroquois et Hurons, le conflit dérivera vers l'ouest durant les prochaines années et impliquera à fond cette fois les tribus

qui signent maintenant le traité. Aujourd'hui, c'est contre les Agniers que de Courcelles conduit son expédition, mais demain Frontenac et Denonville attaqueront les Tsonnontouans.

Par l'article trois, le traité confirme la libération des prisonniers français et iroquois déjà convenue. Et l'article quatre stipule que les Français enverront chez ces tribus un armurier pour réparer leurs armes brisées et sans doute aussi leurs objets de fer; un chirurgien pour soigner leurs malades et blessés; et enfin deux missionnaires dont le premier remplacera Ondessonk. De cet article il faut rapprocher l'article six. Les Iroquois, y est-il dit, rendent témoignage des avantages qu'ils ont tirés de la présence des Français parmi eux durant les mois trop courts où toute une colonie s'était établie à Onnontaé, dans Sainte-Marie de Gannantea; alors ils demandent aujourd'hui que des familles françaises soient envoyées chez les Onnontagués, les Goyogouins et les Tsonnontouans; ceux-ci leur concéderont des emplacements pour la construction de cabanes et la culture du maïs, ils les assisteront dans leur établissement, ils les défendront contre les Indiens hostiles, ils permettront la chasse, la pêche, ils accepteront leurs céréales en échange pour diverses commodités. Alors, en exécution du présent traité, le Roi enverra au printemps 1666 des familles françaises en Iroquoisie avec les ambassadeurs qui rapporteront la ratification du présent traité. De plus, pour rendre plus intime et plus forte l'alliance actuelle, affermir la paix, faciliter les échanges de vues, les quatre tribus supérieures enverront chacune deux familles de notables à Ville-Marie, Trois-Rivières ou Québec; celles-ci vivront parmi les Français et recevront d'eux les mêmes avantages que les familles françaises recevront en Iroquoisie. Pour la Nouvelle-France du temps, ces articles ont une importance extrême, et on y pensait depuis longtemps. En d'autres mots, c'est un échange d'otages que l'on prévoit par ces articles. Des familles ou des individus français vivront en Iroquoisie, mais il y aura des familles ou des individus iroquois dans les postes pour répondre de la sûreté des premières. Cette précaution était indispensable parce que les tribus iroquoises, pas plus que les autres tribus indiennes, n'avaient d'appareil

d'Etat pour obliger leurs propres gens à respecter les traités conclus par les sachems. Toujours de jeunes guerriers partaient en guerre, faisaient des massacres contre le gré des conseils, mais n'étaient jamais punis. Dans ces conditions, aucun pacte ne pouvait avoir de durée. Et les Français qui allaient en Iroquoisie, comme durant l'expérience de Sainte-Marie de Gannantéa, étaient continuellement menacés. C'est alors que l'on avait imaginé le présent arrangement : la vie des Iroquois en Nouvelle-France répondrait de la vie des Français en Iroquoisie et ce fait aurait sans doute une influence salutaire sur la jeunesse. Mais des vues plus larges entraient aussi dans la rédaction de ces dispositifs. Ils favorisaient une compréhension mutuelle entre les deux peuples et une politique d'amitié. Bien plus, les familles iroquoises au Canada subiraient l'emprise de l'influence française et catholique, les enfants pourraient recevoir leur éducation à Québec, comme les Hurons autrefois, et sans doute que plusieurs demanderaient le baptême. De ces multiples contacts pourrait naître une politique francophile chez les tribus supérieures et sortir un avenir meilleur. Que ces arrangements aient été réalistes, sages au dernier point, c'est ce qui apparaîtra tout de suite.

L'article sept accorde aux Hurons et aux Algonquins le droit de repousser la force par la force s'ils sont attaqués par les partis onney-outs et agniers qui sont actuellement en campagne. Et par l'article huit, les négociateurs affirment maintenant que, contrairement à ce qu'a pu dire Garakonhié, les Agniers ne peuvent ignorer l'arrivée en Nouvelle-France d'importantes troupes françaises. Leur absence est sans excuse; si leurs ambassadeurs ne sont pas présents, c'est à dessein. Ils ne désirent pas la paix. Pour le moment, cette tribu n'est pas partie au traité; toutefois, le Roi se réserve le droit de l'inclure, s'il le juge à propos, dans le cas où elle enverrait des députés demander sa protection et la paix. Enfin, l'article neuf stipule que les conseils des tribus supérieures devront ratifier le traité dans le délai de quatre lunes et que de nouveaux ambassadeurs devront revenir à Québec pour donner avis de cette ratification. Puis les tribus appoent

leurs marques et François Le Mercier, Joseph Chaumonot et Charles Le Moyne signent pour les Français.

Pour exprimer jusqu'à quel point cette politique d'amitié avec les tribus supérieures était plausible et possible, il faut signaler que les Hollandais ne s'étaient pas aventurés en dehors de Fort Orange, aujourd'hui Albany; que pendant une première période assez longue, seuls les Agniers y apparaissent pour faire la traite; que c'est avec eux qu'ils concluent un traité en 1642. Quant aux « Sinnekes », comme ils appellent les quatre tribus iroquoises supérieures, leur apparence n'est signalée à Fort Orange qu'en 1657, plus probablement 1658, quand, après l'abandon de Sainte-Marie de Gannautéa, ils craignent les Français; leur traité avec ces derniers remonte à 1658. Ils reviendront à Orange après la bataille du Long-Sault et encore une fois dans un mouvement de crainte. En d'autres mots les « Sinnekes » échappent dans une grande mesure encore aujourd'hui à l'influence hollandaise, et maintenant anglaise, et tout indique que ce sont les Agniers qui ont assumé le rôle d'intermédiaires entre eux et les Iroquois pour le commerce des fourrures et les marchandises de traite. Naturellement, à mesure que les années s'écoulaient cette situation tend à se modifier. Mais en 1665 encore, le changement ne paraît pas considérable. D'autre part aussi, des documents français appuient cette vue, car même aujourd'hui, les *Relations* affirmeront que Tsonnontouans et Goyogouins « Ne nous ont jamais fait la guerre ouvertement, et se sont toujours conservés comme neutres ». Quant aux Onnontagués, ils ont très souvent ramené leurs prisonniers vivants.

Le conseil de paix qui aboutit à ce grand traité a lieu chez M. de Tracy le 13 décembre. A cette même date, il est déjà décidé depuis quelques jours de porter la guerre chez les Agniers et Garakonthié le sait. A la date du 8 décembre, le *Journal des Jésuites* contient en effet cette note révélatrice : « La Grand Gueule (un Algonquin) sut dès lors de je ne sais qui le dessein formé de Mons. le Gouverneur pour l'année, et en donna avis dans notre salle à Garakonthié ». Ce n'est donc plus un secret. Evidemment, des expéditions militaires s'imposaient. Mais les autorités assumèrent un risque énorme en lançant

une première expédition d'hiver avec des troupes qui ne connaissaient ni le froid, ni la neige, ni les forêts, ni le mode de combattre les Canadiens. Et ce risque s'aggrava par l'absence de guides algonquins qui auraient indiqué la route directe vers le pays des Agniers. Aussi, après des escarmouches assez sanglantes, M. de Courcelles pose son camp près de Schenectady, le 9 février 1666. Le lendemain, trois commissaires anglais se rendent auprès de lui pour savoir quelles sont ses intentions. Il répond que ses forces se dirigent vers l'Iroquoisie. Alors se nouent des relations amicales. Dix-huit soldats blessés sont hospitalisés dans le village et ne reviendront que plus tard, lorsqu'ils seront guéris. En plus, le Gouverneur obtient du pain et des pois pour lesquels il donne volontairement un bon prix. Puis une comédie semble se jouer, car il affirme maintenant comme il affirmera plus tard qu'il s'attendait à trouver les Hollandais en possession, qu'il ignorait la conquête de la Nouvelle-Hollande par les Anglais. Mais il s'informe soigneusement des défenses de cette place de même que de celles de Fort Orange, du nombre des soldats de la garnison. Puis, son corps de troupes s'éloigne dans la direction des bourgades des Agniers dont elle est éloignée d'une centaine de milles, et, bientôt, engagé d'une façon très dangereuse en pays ennemi, il retraite brusquement et revient à son point de départ. Il a trouvé les Agniers résolus et les Anglais déterminés.

Les premières relations entre Agniers et Anglais n'avaient pas été très heureuses. Le colonel Nicolls, gouverneur du nouvel état de New-York, écrira au début ce qui suit : « ...J'ai aussi été engagé dans des difficultés avec les Indiens à Fort Orange, et d'une manière si grave, que j'ai jugé nécessaire d'augmenter le nombre de mes soldats ». Il ne paraît aucunement qu'il se soit attendu à une expédition canadienne. Mais, d'un autre côté, les Agniers la prévoyaient certainement et ils avaient disposé sur la route de l'invasion un parti important de guerriers qui livra habilement un engagement assez dur. Le Gouverneur pouvait s'attendre à une défense énergique des bourgades s'il avait persévéré dans son dessein. Toutefois, la garnison de Schenectady fut immédiatement renforcée. Et les Anglais concurent

des inquiétudes. Ils régnaient sur une population hollandaise, leur armée était une armée d'occupation et déjà circulaient « beaucoup de rumeurs à l'effet que le Roi de France et les Etats de Hollande étaient unis » contre l'Angleterre. Il en résultait une situation dangereuse. Alors, leur première pensée fut d'empêcher des expéditions ultérieures du même genre en manoeuvrant les Agniers de façon qu'ils concluent rapidement un traité de paix avec les Français. Ainsi, ils ne reverraient pas d'autres soldats français qui pouvaient facilement se tourner vers Schenectady, Fort Orange, et remporter des succès avec la complicité des Hollandais. Cette réaction première qui durera à peu près quatre mois, jusqu'à la fin de juin environ, s'exprimera dans plusieurs lettres aux autorités françaises. Ainsi un monsieur d'Hinse, probablement un médecin d'Albany, écrira à M. de Courcelles, le 17 mars, pour lui apprendre que les délégués agniers manifestent de bonnes dispositions pour la paix; il annonce que le Gouverneur de New-York a choisi Arent Van Corlaer comme député; celui-ci se rendra en Nouvelle-France avec des délégués iroquois et il endossera les propositions de ceux-ci et s'en rendra garant. Une lettre plus importante encore vient des Commissaires d'Albany qui administrent le poste pour les autorités anglaises. Ils avisent les autorités canadiennes du fait qu'on a travaillé les Agniers dans le sens de la paix, que ceux-ci sont maintenant prêts à négocier avec les Français si ceux-ci sont toujours dans les mêmes dispositions. « Nous les avons sermonnés, bien plus, nous leur avons enjoint (en autant que nous avons de l'influence sur eux) de vivre en paix avec les Français ». Les Agniers ne commettront aucun acte d'hostilité aussi longtemps qu'il y aura des négociations en cours. Est-il nécessaire d'ajouter que Anglais et Hollandais ont probablement compris qu'il était de mauvaise politique pour eux de laisser détruire les Agniers, grands pourvoyeurs de fourrures. Il ne faut pas cacher que, malgré son insuccès, l'expédition de M. de Courcelles a laissé à ces gens une impression de courage et d'audace qui leur fait appréhender l'avenir.

Ces lettres avaient tellement d'importance, elles parlaient si nettement, si fortement, qu'elles déterminent un revirement complet à

Québec. Non pas que tout préparatif soit suspendu, loin de là. Mais la solution que serait une bonne paix générale confirmée par un bon traité, prévaut dans les esprits. Il faut voir ce que cela peut donner.

Mais dans le moment même où se mettait en oeuvre cette tendance anglaise et hollandaise à rapprocher Agniers et Français, se produisaient en Europe des événements qui imposeraient une volte-face complète à ces correspondants. Par exemple, le 22 février, alors que l'expédition de M. de Courcelles était en cours, le gouvernement anglais envoyait une lettre au Gouverneur du Connecticut pour le mettre au courant de la déclaration de guerre expédiée par le Roi d'Angleterre au Roi de France. C'est l'état de guerre qui prévaut. On demande aux colonies anglaises d'Amérique de réduire à l'obéissance « les plantations du Canada appartenant aux Français ». C'est une invitation à envahir la Nouvelle-France. Le colonel Nicolls recevra des renseignements du même genre.

Et bientôt, il y aura des échanges de vues entre les différents gouverneurs parce qu'on leur demande « d'exécuter cet ouvrage tout de suite ». Pour sa part Nicolls manifeste beaucoup de zèle et pousse dans le dos des autres.

Tout ce remue-ménage qui n'aboutira à aucune solution pratique se produit à la fin de juin et au commencement de juillet, alors que la correspondance de Londres arrive en Amérique. Une profonde inquiétude règnera à Albany. Il sera rumeur que sept cents soldats seront en marche pour attaquer ce village de frontière; auparavant, ils détruiraient les Agniers. Aussitôt la garnison a été renforcée. Et tout de suite le colonel Nicolls assure qu'il ne faut pas perdre une si belle occasion d'attaquer, ou de prendre en flanc ce détachement français, « puisque les ordres de Sa Majesté sont si positifs ». Si cent cinquante cavaliers du Massachusetts se joignaient à autant de cavaliers du Connecticut, « peu de Français retourneraient en Canada ». En un mot, au début de juillet, il tente de coordonner les actes de diverses colonies pour détruire les troupes qui voudraient se rendre en Iroquoisie.

Et, naturellement, après avoir poussé les Agniers à la paix, Nicolls les pousse maintenant à la guerre. La première politique n'avait pas eu un succès complet. Ainsi le 23 mai, les Agniers ont massacré un soldat de la compagnie de M. de la Fredière à Montréal malgré les garanties des Hollandais et des Anglais ; le 8 juin, ils ont tué au même endroit Claude Duparc, de la compagnie de Varennes, puis un autre soldat du nom de Lavau. En tout, quatre soldats perdent la vie dans des circonstances mal connues ; c'est M. Le Ber qui en apporte la nouvelle au commencement de juin. Mais les autorités françaises se montrent patientes ; à l'entrée du lac Champlain, elles construisent maintenant le fort Sainte-Anne dans une île et elles demeurent dans l'expectative.

Et c'est juste à ce moment que Nicolls excite les Agniers. On en trouve la preuve dans une lettre de Samuel Willis, du Massachusetts, écrite à Hartford, le 11 juillet 1666, au colonel Nicolls lui-même : « Votre Honneur, comme vous l'écrivez, s'est engagé si loin avec les Agniers qu'il les a encouragés dans la guerre contre les Français... ». Mais Willis connaît mieux l'Amérique que Nicolls et il lui demande de réfléchir. Si les Anglais se servent des Agniers contre les Français, ceux-ci peuvent se servir des Abénaquis, des Mohicans et autres Indiens des colonies anglaises, contre les Anglais et les Agniers. Ce sera facile : Agniers et Abénaquis sont déjà à couteaux tirés. C'est avec grand plaisir que les Abénaquis se joindraient aussi aux Français contre les Agniers. Des escarmouches ont déjà eu lieu à l'instigation de Nicolls entre Agniers et Indiens du Massachusetts ; c'est une politique dangereuse. En premier lieu, Willis établirait au contraire la paix entre Agniers et Abénaquis ; autrement, des troupes anglaises qui voudraient assaillir une expédition française pourraient être elles-mêmes prises à revers par les Abénaquis. Mais au fond, Samuel Willis ne s'en fait pas. Et les considérations qu'il exprime ensuite portent la marque d'un jugement sûr : il n'existe aucun danger pour les colonies anglaises aussi longtemps que les Français n'auront pas battu les Agniers ; ceux-ci occuperont les troupes françaises ; laissons

Agniers et Français se battre et s'affaiblir mutuellement. Du point de vue des colonies anglaises, c'est la meilleure politique.

Alors, vers la mi-juillet, comme on vient de le voir, le problème de la soumission des Agniers était loin d'être réglé pour M. de Tracy. En mars, étaient arrivés les ambassadeurs goyogouins qui venaient ratifier le traité ; à la mi-mai, les ambassadeurs tsonnontouans s'étaient présentés à leur tour ; ils avaient « unanimement demandé qu'ayant toujours été sous la protection du Roi Louis XIV depuis que le Roi a découvert leur pays, ils soient reçus au nombre de ses fidèles sujets » ; ils adhèrent à tous les articles que le père Chaumonot a lus dans leur pays, ils enverront les familles requises, ils demandent des familles françaises et des missionnaires ; ils opposent leur marque et Jean Talon de même que le père Le Mercier signent pour la France. Un peu plus tard, le 6 juillet, se présentent vingt-quatre ambassadeurs onneyouts qui « répondaient aussi de la conduite des Agniers, et donnaient même pour eux des otages ». Ils amorcent ainsi la négociation particulière des Agniers ; si la réponse est favorable, les Agniers viendront plus tard avec Arent Van Corlaer. C'est cette délégation qui apporte à Québec au mois de juillet, les lettres des Commissaires d'Albany et des Hollandais ; elles avaient été écrites au temps où ces gens favorisaient la paix entre Agniers et Français et y travaillaient activement. A la date où elles sont livrées, c'est, comme on l'a vu, la politique contraire qui prévaut dans l'état de New-York où l'on excite maintenant les Agniers contre les Français. Elles ne peuvent qu'inclure en erreur grave le Vice-Roi et les autorités françaises avec leurs garanties d'une paix prochaine qu'elles offrent et le traité à brève échéance dont elles parlent. Dans l'ignorance complète de ces faits, M. de Tracy engage de grandes négociations avec les Onneyouts le 7 juillet 1666 ; celles-ci sont couronnées de succès et cinq jours plus tard prendra place la ratification officielle du traité. Mais cette fois, les Français sont plus réticents, moins sûrs de leur affaire. Ils enverront quelques-uns des leurs avec les ambassadeurs onneyouts quand ceux-ci retourneront dans leur pays. Il importait d'examiner la situation sur les lieux et d'étudier en particulier le problème que po-

saient les Agniers. Car « les Hollandais de la Nouvelle-Hollande avaient écrit en leur faveur et se rendaient caution de la fidélité de tous ces barbares à observer fidèlement les articles de la paix qu'on ferait avec eux ». Cette assurance avait de l'importance. A la fin, le Vice-Roi décide de retenir en Nouvelle-France, à titre d'otages, quelques-uns des députés onneyouts les plus importants ; et cela durant le voyage que le père Bêchefer, qu'un interprète du nom de M. de la Teserie, Boquet et Jacques Hertel feront à Orange pour obtenir des renseignements. Car les Onneyouts ont ratifié le traité non-seulement pour eux, mais encore pour les Agniers. C'est certainement un fait à noter.

Quand ils partiront, ces Français rapporteront aussi les lettres écrites en réponse aux Commissaires d'Albany et autres personnages d'Orange. M. de Tracy expose qu'il est prêt à accéder à une paix générale avec toute l'Iroquoisie, mais à des conditions à être fixées entre Iroquois et Français. Si des Hollandais viennent pour garantir la bonne foi des Agniers, ils ne seront écoutés que s'ils ont l'autorisation du gouverneur de New-York. Car le Vice-Roi ne veut pas perdre l'occasion de détruire cette nation si aucune paix sérieuse ne se prépare. Pour montrer ses bonnes dispositions, il annonce qu'il a rappelé deux détachements de deux cents hommes chacun qui avaient quitté les forts du Richelieu. Cette complaisance peut coûter des vices, écrit-il, mais il courra ce risque dans l'intérêt général. Le délai accordé aux Agniers est de quarante jours ; si leurs représentants ne sont pas arrivés à l'expiration de ce délai, ce sera la guerre. Quant à M. de Courcelles, il répond à M. d'Hinse en annonçant la visite de quelques Français. Corlaer est probe, il le sait, et si cet homme endosse les promesses des Agniers, la France les acceptera. Il demande de renvoyer immédiatement les sept soldats qui sont guéris ; quant aux onze autres, ils pourront revenir avec Corlaer. Comme on le sait, cette correspondance tombait dans le vide parce qu'au début de juillet, la volte-face avait eu lieu dans les colonies anglaises. D'autre part, elle était en partie imprudente, donnant trop de détails sur les intentions des autorités françaises et assumant une entière bonne vo-

lonté de la part des Anglais et des Hollandais. A l'heure qu'il est, c'est par des ennemis déclarés qu'elle sera lue.

C'est dans cette atmosphère qu'éclate comme un coup de tonnerre, l'incident du lac Champlain qui ouvrira les yeux aux autorités françaises. Il a dû prendre place le 18 ou le 19 juillet, puisque la nouvelle en arrive à Québec le 20. Et le Gouverneur de l'état de New-York peut difficilement échapper au rôle d'instigateur puisque le 11 juillet, Samuel Willis lui reprochait d'avoir excité les Agniers contre les Français, et que cette action remontait ainsi, en toute probabilité, à la fin de juin. Alors les premières nouvelles sont à l'effet suivant : le propre cousin de M. de Tracy, qui compte le maréchal d'Estrées parmi ses parents, Louis de Leroles, son neveu, M. de Traversy, les sieurs Chamot, Morin et de Montagny sont au fort Sainte-Anne, à l'entrée du lac Champlain, avec les troupes qui en terminent la construction. Rassurés par les négociations en cours, ils décident de se rendre sur la terre ferme pour chasser. Se dirigeant vers l'ouest, ils mettent pied à terre à l'embouchure d'une rivière. A peine ont-ils quitté leur embarcation qu'ils sont vivement attaqués par un parti agnier qui était en observation. Refusant de se rendre, ils livrent bataille. Quand l'engagement est terminé, quatre Français ont été tués et scalpés, soit M. de Chasy, M. de Traversy, les soldats Chamot et Morin. Tout d'abord, on crut que les trois autres avaient aussi été tués ; mais les sieurs de Leroles, de Montagny et un soldat étaient prisonniers de guerre.

Sur réception de cette nouvelle qui change toute la face des choses et fait enfin deviner la réalité, le Vice-Roi prend toute une série de dispositions. Il ordonne le retour à Québec du père Bêchefer et de ses compagnons ; il fait arrêter aux Trois-Rivières les ambassadeurs onneyouts qui s'étaient portés garants de la bonne foi des Agniers, leurs otages, il les fait ramener à Québec sous bonne garde ; il commande à M. de Saurel de préparer contre le pays des Agniers une expédition qui partira le plus tôt possible. Et ce qui est moins recommandable dans les circonstances, il met encore la main à la plume pour se plaindre aux Commissaires d'Albany « du coup arrivé

nonobstant les assurances de trêve qu'ils nous avaient données ». Il dit encore : « Ma bonne foi a été surprise par les assurances que vous m'avez données à l'effet qu'aucun acte d'hostilité ne serait commis pendant que les négociations seraient en cours avec lesdits Onneyouts ». Ses expressions auraient été plus violentes encore sans doute s'il avait connu tous les événements qui se passaient dans ce quartier depuis un mois et plus. C'est alors qu'il aurait vraiment rugi : on ne pouvait être plus dupe qu'il ne l'était actuellement. Guillaume Couture part avec un Onneyout pour remettre ce message à Albany.

Et quatre jours après la réception de la nouvelle tragique à Québec, M. de Saurel se met en marche aux forts du Richelieu. Il commande un parti de trois cents hommes ; près du tiers sont des Indiens alliés qui guideront les soldats et les approvisionneront en gibier. C'est un raid rapide et brillant. En peu de temps, ce corps très mobile atteint un point qui se trouve situé à soixante milles environ des bourgades iroquoises. Et là, soudain, les Algonquins capturent le plus célèbre des chefs agniers, le Bâtard Flamand ; toute la colonie connaissait sa ruse, son audace, son intrépidité ; depuis plusieurs années déjà, c'est lui qui anime les expéditions de son peuple contre la Nouvelle-France. Mais ce personnage venait maintenant en Nouvelle-France à titre d'ambassadeur, avec trois Agniers qui étaient des notables, et ils ramenaient le sieur de Leroles, M. de Montagny et le soldat qui avaient été faits prisonniers. Ils déclarent qu'ils viennent offrir satisfaction pour les meurtres commis et donner « de nouvelles sûretés pour la paix ». Mais ce sont des Algonquins qui ont découvert et capturé le Bâtard Flamand ; et comme ce chef leur a infligé de terribles massacres, ils veulent le traiter en prisonnier et le torturer. Malgré leur mécontentement, leurs protestations, M. de Saurel protège les ambassadeurs. Il ignore la cause de ce revirement subit de la part de la tribu des Agniers. Que s'est-il passé au juste pour la déterminer à envoyer enfin des ambassadeurs ? Probablement et avec justesse, la crainte d'un raid. Toujours est-il que s'étant encore plus rapproché des bourgades que M. de Courcelles. M. de

Saurel tourne court lui aussi et revient avec ses ambassadeurs prisonniers. S'étant mise en marche le 24 juillet, l'expédition revient au point de départ le 28 août. Le commandant était-il justifié d'agir ainsi ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que si M. de Tracy était déterminé à une politique de paix, il avait maintenant de beaux atouts pour en dicter une à sa guise avec le Bâtard Flamand, trois chefs agniers, et les ambassadeurs onneyouts entre les mains.

Et alors, il semble que tout est prêt pour la signature d'une paix définitive. Enfin, les ambassadeurs des Agniers sont présents ; sur les lieux, il se trouve encore des Goyogouins, des Tsonnontouans, des Onneyouts, deux ou trois Onnontagués. Toute la nation iroquoise est représentée par environ soixante-dix individus et il y a des femmes et des enfants. C'est durant cette courte période que survient un autre Agnier important, dont le nom, Agarienta, passera à l'histoire. C'était le chef du parti qui avait massacré M. de Chasy et ses compagnons. Après ce coup de main, il n'était pas retourné dans son pays, mais s'était posté à Laprairie. C'est là qu'il rencontre des familles d'Onnontagués qui ont passé l'hiver à Montréal en vertu de leur traité et qui chassent dans les alentours. Celles-ci lui signalent la présence du Bâtard Flamand et d'autres Agniers à Québec pour des négociations de paix. Abandonnant son rôle de guerrier, Agarienta se rend à Montréal avec ces familles et prend passage pour Québec dans un bateau. Et là, M. de Tracy qui ignore le rôle qu'a joué Agarienta dans l'affaire Chasy mais qui sait que c'est un chef important, le reçoit à sa table. D'ailleurs, pas plus lui que M. de Courcelles ou Jean Talon ne perdent de vue une politique profonde d'amitié, et ils entourent de soins et d'attentions les chefs iroquois, en particulier le Bâtard Flamand, qu'ils gagneront à la cause française, qui devient actuellement francophile comme Garakonhié, au grand mécontentement des Anglais qui tenteront de le remettre dans leurs intérêts.

Tout d'abord, la présence d'Agarienta ne présente aucune difficulté. Le 31 août, un grand conseil a lieu dans le parc de la résidence des Jésuites. Les cinq tribus sont représentées. Deux d'entre elles,

parmi les tribus supérieures, offrent jusqu'à 52 présents ou colliers de porcelaine qui accompagnent autant de propositions diverses. Enfin, tout est en bonne voie et il semble acquis que M. de Saurel a bien fait de revenir sans tirer un coup de feu.

Et c'est à ce moment qu'un incident se produit. Une fois de plus, M. de Tracy invite à dîner le Bâtard Flamand et Agarienta. A ces deux Agniers, il parle de la douleur qu'a été pour lui la mort de M. de Chasy. Toutefois, il veut l'oublier pour accorder au Bâtard Flamand la paix qu'il demande au nom de sa tribu. Alors, dans un mouvement d'insolence et d'orgueil, Agarienta lève le bras et déclare que c'est ce bras qui a cassé la tête de M. de Chasy. Naturellement, le sang de M. de Tracy ne fait qu'un tour; il riposte que ce bras ne tuera plus personne et il fait arrêter Agarienta séance tenante. Il fait incarcérer aussi le Bâtard Flamand. Incident dramatique, commotion, les pourparlers de paix sont rompus. Pourquoi ? C'est que M. de Tracy a compris qu'il était de nouveau dupe ; que la paix qu'il était en voie de signer n'aurait pas de stabilité; qu'elle était une simple habileté de la part des Agniers ; que la guerre recommencerait demain s'il n'était pas enfin infligé une leçon quelconque à cet ennemi. Jusqu'à ce jour, les Agniers peuvent se flatter d'avoir tenu tête aux Français et même d'avoir remporté plus de succès qu'eux.

En réalité, M. de Tracy ne fait pas un coup de tête. Il pèse mûrement les choses. Même il consulte de part et d'autre. C'est ainsi qu'il existe un mémoire de Jean Talon qui porte la date du 1er septembre 1666 et dont le titre est le suivant : « S'il est plus avantageux au service du Roi de faire la guerre aux Agniers, que de conclure la paix avec eux ». Et Talon conclut dans l'affirmative. Pour que les traités durent, dit-il, il faut donner une leçon aux Agniers, et les troupes sont là, présentes, et la saison est bonne. D'autre part, l'intendant marque bien le grand danger pour la Nouvelle-France de la conquête de la Nouvelle-Hollande par les Anglais : ceux-ci porteront les Onneyouts et les Agniers à faire la guerre aux Français; s'ils les attaquent par le fleuve, ils persuaderont ces Iroquois de les envahir

par le lac Champlain, et les forces françaises devront se partager. Comme l'état de guerre existe entre la France et l'Angleterre, cette éventualité peut se présenter en 1667. Puis la destruction des Agniers pourrait préparer « L'enlèvement du fort d'Orange ». Et alors Talon reprend à son compte le vieux rêve de Champlain, du père Le Jeune, du baron d'Avaugour et de bien d'autres coloniaux : mettre la main sur l'état de New-York. Le 13 novembre suivant, il reviendra sur le sujet dans l'une de ses dépêches. Dans les négociations de paix, pourquoi Louis XIV ne tente-t-il pas d'obtenir la cession de cette colonie ? Elle mettrait fin aux guerres iroquoises ; le voisinage des Anglais et des Iroquois sera une menace constante pour la Nouvelle-France. Elle donnerait à la France deux entrées au Canada : l'une par l'Hudson, l'autre par le Saint-Laurent. Dans cette initiative diplomatique, le Roi pourrait avoir l'appui de la Hollande qui ne prise guère qu'on lui ait enlevé sa colonie du Nouveau-Monde. En un mot, Talon qui pénètre au fond de la situation actuelle, rêve l'invasion de New-York comme les Anglais rêvent l'invasion de la Nouvelle-France, deux mouvements corrélatifs qui jouent automatiquement pour ainsi dire, qu'impose la réalité, et que l'on retracera d'un bout à l'autre de notre histoire.

Alors que tous ces faits dramatiques se produisent au Canada, Anglais et Hollandais répondent aux véhémentes accusations qui leur sont venues du Canada. Lettres précieuses entre toutes, car cette fois, ni les uns ni les autres ne proclament que les Agniers sont des sujets anglais ou hollandais, ou que l'Angleterre et la Hollande ont des droits de suzeraineté, soit sur l'Iroquoisie entière, soit sur le pays des Agniers ou celui des Onneyouts. Moins de vingt ans plus tard, ce sera le contraire avec Dongan, et alors commencera une grande controverse diplomatique qui durera longtemps et sera réglée par un traité. Pour le moment, une préoccupation domine : ne pas se solidariser avec les Agniers. Le colonel Nicolls défend les commissaires d'Albany qui ont rançonné tant de fois des prisonniers français et qui ne pouvaient prendre l'engagement que les Agniers n'attaqueraient pas les Français : ils ne sont pas les maîtres des Agniers et ils n'en sont pas responsables. Après avoir attaqué M. de Courcel-

les qui a pénétré en territoire anglais, il annonce qu'il se conduira lui aussi en bon chrétien « à condition que les limites et les frontières des possessions de Sa Majesté le Roi d'Angleterre ne soient pas envahies, ou que la paix et la sûreté de ses sujets ne soient pas interrompues... ». C'est au fond permission accordée à M. de Tracy, d'en agir avec les Agniers comme il le voudra. Quant aux commissaires d'Albany, ils dégagent pleinement leur responsabilité : « ...Nous ne sommes pas obligés à répondre pour les actions de ces Indiens... », ce qui signifie qu'ils ne peuvent en être tenus responsables. Et voilà une autre phrase qui aurait fait bondir Dongan : « C'est l'ordre de notre Maître, le Général (Nicolls), que nous vous écrivions qu'il nous a aussi ordonné de vous dire que, vu que vous n'aviez pas bien compris ni exprimé correctement nos bonnes intentions, nous ne nous mêlerons plus dans l'avenir de vos affaires ; et nous obéirons à cet ordre ». Alors, ces expressions signifient que les querelles ou autres affaires entre Agniers et Français, sont des questions purement françaises où Anglais et Hollandais n'ont rien à voir, les Agniers n'étant pas sujets anglais ou hollandais. Le massacre de M. de Chasy aboutissait à une espèce de grande victoire diplomatique. Aucun droit de propriété n'était réclamé dans ce quartier. Et cette situation juridique resterait la même pendant près de vingt ans.

M. de Tracy pouvait envahir l'Iroquoisie, en particulier le pays des Agniers. C'était une expérience et qui fut concluante. Comme Nicolls devait le dire ensuite, la population se soustrairait toujours à toute attaque si elle en avait connaissance une heure à l'avance. Seul, Frontenac réussira ce tour de force de la surprendre au nid. Mais pour qui lit la description des bourgades iroquoises et des habitations dans les *Relations des Jésuites*, il est évident que la destruction de ces villages, des provisions de grains, était pour la tribu un grand désastre. Naturellement, les Anglais porteraient secours durant l'hiver à la population réduite à la misère ; mais les pertes ne seraient pas compensées.

Alors les Français profitent de l'occasion pour augmenter leurs titres à la possession de l'Iroquoisie. En face de l'armée rangée en

ordre de bataille devant le fort d'Andaraque, le sieur Du Bois se présente sur les ordres de M. de Tracy et de Talon, et il déclare qu'à la demande de ce dernier, il prend possession de cette bourgade, des trois autres bourgades enlevées à l'ennemi et des terres des alentours. En témoignage de cette prise de possession, une croix est plantée et l'on érige un poteau auquel sont fixés les armes royales. Ensuite, on crie trois fois : « Vive le Roi ». Et le sieur Duquet, notaire royal, rédige l'acte officiel en présence de plusieurs témoins.

Il paraît probable que durant ces campagnes, les Français ont tenté de soulever les ennemis des Agniers, les Abénaquis en particulier et les Mohicans ou Loups. C'est le commandant du Fort Orange qui aurait eu vent de ces menées. La première réponse aurait été assez enthousiaste, un rendez-vous aurait été assigné. Winthrop aurait fait échouer cette manoeuvre. De plus, un corps de cavaliers anglais aurait pénétré assez profondément dans le pays au temps de l'expédition de M. de Saurel ou de M. de Tracy, on ne sait trop.

Mais, en fin de compte, les Anglais n'ont prêté aucune assistance aux Agniers. Ils apprennent ensuite que les négociations de paix vont se poursuivre. Et alors, ils veulent intervenir pour souffler aux Agniers quelques-unes des conditions du traité. Ils ne parlent pas de s'immiscer dans les pourparlers, de devenir partie au pacte, de signer. Toutefois, pourquoi les Agniers ne demanderaient-ils pas la destruction du fort Sainte-Anne ? Ecrivant au capitaine Baker, commandant de la garnison d'Albany, le colonel Nicolls écrira ce qui suit : « Un point sera nécessaire, et c'est que les Agniers devraient déclarer aux Français que le Roi d'Angleterre est le grand Roi de tout leur pays et des territoires adjacents, qu'ils sont sujets de ce Roi, vivant en paix et faisant le commerce avec ses sujets ». Bien plus, ils ne devraient pas faire la paix à moins que les Français ne détruisent leurs forts et ne conduisent pas d'autres troupes en Iroquoisie ou dans l'état de New-York, ce qui est vraiment un comble. Mais plus cynique à un autre moment, il approuverait assez « une paix telle qu'elle apporte des castors à Albany, et laisse (les Agniers) sans jalousie ou crainte à l'égard des Français ». En plus, Nicolls désirerait que

l'on use de bons procédés à l'égard du Bâtard Flamand qui passe aux Français.

Accablée par plusieurs ennemis, puisque les Mohicans font une guerre très vive aux Agniers, et que les Andastes attaquent les Onnontagués, la tribu iroquoise récalcitrante n'est pas en mesure de présenter bien des exigences. Toutefois, l'hiver se passe dans une inaction complète. Le 2 avril, on apprend des nouvelles favorables. Puis le 20 avril se présente le Bâtard Flamand avec deux Onneyouts ; mais ils ne se ramènent pas de prisonniers hurons ou algonquins, ils n'amènent pas les familles iroquoises qu'on leur avait demandées, Dollier de Casson, qui était au fort Sainte-Anne, dit qu'ils venaient demander la paix et qu'ils étaient accompagnés de quelques Français qu'ils ramenaient de leur pays. On organise toute une mise en scène pour montrer à ces gens que les soldats circulent dans tout le pays et sont aux aguets. Mais se font-ils les interprètes des exigences de Nicolls ? Le *Journal des Jésuites* fournit de maigres renseignements. On prendrait en conseil la résolution de retenir les femmes, de renvoyer les hommes en leur pays, à la réserve de deux ; mais avec la menace de M. de Tracy que si, dans deux lunes, ils n'obéissent pas, ne signent pas les articles qu'on leur a proposés, l'armée partira de nouveau pour détruire leur pays. Par la même occasion, le Vice-Roi écrit aux Commissaires d'Albany : « Puisque Votre Gouverneur vous commande de ne pas vous interposer dans nos affaires avec les Agniers, écrit-il, vous agirez prudemment en lui obéissant avec respect... ». A Corlaer, M. de Tracy dit ce qui suit : « J'ai accordé des conditions si raisonnables aux Agniers et à toutes leurs tribus que je ne doute pas qu'ils accepteront la paix ». Dans le même temps, les autorités se montrent pleines d'égards pour le Bâtard Flamand qui a assisté à la pendaison d'Agarienta, mais que l'on fait maintenant reconduire jusqu'au lac Champlain. M. de Tracy confessera qu'il a beaucoup d'amitié pour lui.

C'est le 5 juillet que les Agniers et les Onneyouts arrivent à Québec avec le père Frémin. Trois jours plus tard, soit le 8, ils offrent leurs présents : les Agniers demandent deux missionnaires ; les

Onneyouts en demandent un. Deux jours plus tard, on leur fait réponse. Mais cette fois les renseignements manquent. Marie de l'Incarnation est fort laconique : « ...Ils ont été heureux d'avoir entrée pour demander la paix, de telle sorte qu'ils ont acquiescé à toutes les conditions qui leur ont été proposées : savoir, de ramener tous nos captifs de l'un et de l'autre sexe, et d'amener ici de leurs familles pour otages des Pères et des Français qui seront envoyés dans leur pays. Tout cela s'est exécuté de point en point ». Pour leur part, les *Relations* sont non moins avarés de détails. Les Agniers seraient venus solliciter la paix « avec grand empressement, et même nous ont amené quelques-unes de leurs familles, pour servir d'otages et se rendre caution de la fidélité de leurs compatriotes ». Ils demandent des missionnaires. Peut-être imiteront-ils bon nombre de leurs compatriotes qui, retenus au Canada après l'affaire Chazy, se sont convertis. Dix-huit ont reçu le baptême. « Monsieur de Tracy voyant à ses pieds ces barbares si humiliés, leur déclara qu'encore qu'il pût les ruiner entièrement, comme ils pouvaient bien le juger par la dernière destruction de leurs Bourgades, il avait néanmoins la bonté de leur conserver leur terre, même leur donner les Pères qu'ils demandaient, afin que rien ne manquât à l'affermissement de la paix ».

Alors la paix régna entre la Nouvelle-France et toute la nation iroquoise. Pour un moment, la France avait adopté, mais bien modérément, la politique de la force envers l'Iroquoisie, mais avec la façon maladroite de l'époque, et parcimonieusement. Combattant à la manière dont il l'a fait, le régiment de Carignan ne pouvait détruire la nation iroquoise ou une tribu iroquoise. Il pouvait détruire des bourgades, des approvisionnements, des moissons, mais non pas la population qui était radicalement hors de son atteinte. Pour le rendre effectif, il aurait fallu le garder longtemps en Nouvelle-France et le soumettre à un entraînement spécial, comme on a fait durant la dernière guerre. Plus tard, après 1689, les Canadiens et les Iroquois catholiques de la montagne seront plus efficaces que lui. Maintenir à ce moment un corps important de troupes au Canada, l'exercer pendant des mois, aurait coûté cher. Conquérir l'état de New-York et le

garder sous pavillon français, n'était pas une entreprise facile, non plus. S'en emparer par un coup de main, comme les Anglais venaient de le faire, ne présentait peut-être pas de difficultés bien considérables. Mais pour s'en assurer la possession, il fallait le contrôle de la mer, et qu'une population française s'établisse sur les lieux ; en plus, cette enclave française entourée de colonies anglaises aurait exigé une vigilance continuelle et des soldats nombreux, toujours en alerte. L'une et l'autre initiative auraient supposé une vaste politique américaine et le souci d'un vaste empire français dans le Nouveau-Monde. Et l'on ne voyait pas si grand à Paris.

Que le Vice-Roi et son entourage aient vite compris ce problème, c'est ce qui paraît indéniable. Ils pouvaient faire beaucoup de mal à l'Iroquoisie, l'éblouir par un déploiement de force, mais ils ne pouvaient pas la détruire dans les limites qui leur étaient fixées. Alors, que restait-il, sinon une politique d'amitié ? L'attitude des quatre tribus iroquoises supérieures ne permettait-elle pas de l'amorcer ? Aussi, dès ses premiers contacts avec Garakonthié, M. de Tracy incline visiblement vers cette solution. Punir les Agniers qui ne veulent pas déposer les armes, leur en imposer, voilà ce qui est inévitable. Mais ses efforts dans ce sens lui apportent aussi la preuve que toute entreprise punitive ne remportera jamais que des demi-succès. Alors il cultive l'amitié du Bâtard Flamand et des autres chefs iroquois ; Jean Talon l'imité ; et ni l'un ni l'autre ne manquent l'occasion de négocier et de régler la paix.

Mais la politique d'amitié qu'ils inaugurent était une politique poussée à fond et qui comprenait la possession de l'Iroquoisie, qui faisait des Iroquois des sujets français, qui comprenait des relations quotidiennes et des contacts continuels et une grande oeuvre d'évangélisation. Si cette politique d'amitié échouait, c'était l'ancienne guerre qui recommençait. C'est à cette oeuvre que les Français se vouèrent avec enthousiasme, à partir de 1665 et surtout de 1667. Ils y mirent beaucoup d'énergie et une grande ténacité. Mais les diffi-

cultés étaient considérables, et nous les verrons bientôt surgir l'une après l'autre, tant du côté iroquois, du côté anglais que du côté des Français eux-mêmes.

Jos. Paul Desrochers.